

## **CHRONOLOGIE DES FAITS DANS MON AFFAIRE**

Bonjour les ami-es ! Je veux faire cette mise au point sur mon affaire parce qu'il y a des soutiens qui, soumis au matraquage des mensonges des différents médias, ont des doutes sur mon affaire !

Je vais donc leur donner , pas ma version partisane des faits, mais tout simplement les éléments présents dans des différents documents officiels, que je peux bien évidemment produire si quelqu'un en veut la preuve, venant de l'instruction en Italie ainsi que des arrêts des Chambres d'Accusation des cours d'Appel de Paris en 1986 et Bordeaux en 1998 qui ont refusé , par deux fois avec des motivations différentes, mon extradition.

Je reste à disposition pour tous ceux qui voudraient des infos supplémentaires !

### **Février 1982**

Je suis arrêté chez moi à Sesto San Giovanni sur dénonciation d'un repenti qui déclare avoir distribué avec moi et d'autres, des tracts devant des usines et posé des banderoles dans les quartiers populaires signés « Brigades Rouge » avec des armes, jamais utilisées !, sauf en deux circonstances lors d'un entraînement au tir dans une grotte dans un village de Lombardie!

Les chefs d'inculpations sont : Participation à bande armée, port d'armes et propagande subversive .

Je me déclare « prisonnier politique » parce que il n'y a aucune preuve matériel des dires du repenti !

Le juge d'instruction me dit que si je persiste sur ma position je peux, en vertu des lois d'exception en vigueur à ce moment là en Italie, rester en prison jusqu'à 11 ans et demi sans procès alors que, si je valide les dires du repenti, je peut sortir rapidement !! Évidemment sur le plan pratique je n'ai aucun problème à reconnaître les dires du repenti, mais sur le plan juridique le fait de confirmer une partie des dires d'un repenti sans aucune preuve, renforce ses déclarations dans l'ensemble et non seulement pour la partie me concernant !!

### **Juillet 1982**

Je reconnais devant le juge d'instruction les activités qui me sont reprochées.

### **Octobre 1982**

Je suis remis en liberté provisoire sous contrôle judiciaire.

### **Mars 1983**

Suite à de nouvelles arrestations à Milan de militants des « Brigades Rouges - Colonne Walter Alasia » le juge me convoque parce que d'autres personnes déclarent me connaître comme militant du groupe « Usines » et il me demande pourquoi je ne les ai pas dénoncés avant et en me disant que mon attitude pouvait compromettre ma mise en liberté provisoire!

Parmi les repentis qui déclarent me connaître figure Ivan Formenti.

Il détail tout ce qu'il a fait, connu ou participé en tant que militant, il y en a pour des pages et des pages bien détaillées. Plusieurs meurtres, deux enlèvements etc etc mais rien sur ma personne mis à part que j'ai participé à des réunions politiques en tant qu'ouvrier alla Ercole Marelli.

Rien, je dis bien rien, ni lui ni les autres repentis du groupe, 8 sur 10 !, déclarent quoi que ce soit qui m'impliquerais d'une façon ou d'une autre dans le meurtre du chef du personnel de l'usine où je travaillais, Renato Briano à Milan dans le métro le 12/11/1981.

Ce que je dis ici on peut le retrouver dans l'ordonnance du Juge d'instruction Antonio Lombardi remise en vue du procès de la Colonne Walter Alasia et ses 97 militants daté du **19/05/1983**, notez bien cette date pour la suite.

Quant à moi, après cet entretien avec le juge je me rends comptes que ce qui les intéressent ce n'est pas ce que j'ai fait ou pas, mais qu'il faut que je collabore sans faille à leur mise en accusation de tous ceux qui ne sont pas repentis en validant tous ce que d'autres auraient dit.

Je refuse absolument cette posture et je prends la fuite immédiatement après avoir quitté le palais de justice de Milan. On est, je le répète, au mois de mars 1983 !! Dans la foulée le juge ordonne mon arrestation mais je suis déjà loin !!

### **Juin 1983**

Inspiré probablement par la « vierge Marie », le repentis Formenti, rien que lui et pas un autre repentis de plus!! déclare au juge d'instruction, qui veut bien l'entendre ! qu'il aurait **ENTENDU** une conversation entre moi et un autre militant et il aurait **DÉDUIT** qu'on parlait de Briano et d'une éventuelle difficulté à l'atteindre en bas de chez lui et que c'est pour ça qu'il a été tué dans le métro !!

Formenti a déjà avoué la participation à deux meurtres et deux enlèvements plus d'autres crimes et rien jusqu'à cette date sur l'homicide Briano et mon éventuelle participation aux préparatifs de l'action !!! Grace a son « entière et absolue » collaboration, il n'est poursuivi, pour la suite, que pour « Participation à bande armée avec un rôle d'organisateur !!

Voilà la seule source de mon inculpation et de ma condamnation à perpétuité !!

Si quelqu'un connaît une façon de se défendre face à ce genre d'accusation je suis preneur !!

Il a ENTENDU donc je ne pourrais que démontrer qu'il est sourd et il en a DÉDUIT donc je ne peut que prouver qu'il est idiot !!! Blagues à part voilà sur quoi est fondée mon accusation !

Rien d'autre de la part de tous les autres repentis pour infirmer ou confirmer ou ajouter des détails dans cette affaire, RIEN !!!

Malgré ça je suis accusé, sur la seule déclaration de Formenti, de complicité de meurtre pour avoir choisi la cible, conduit une enquête à son sujet et écrit le tract de revendication !!

### **Novembre 1984**

A l'ouverture du procès à Milan j'envoie une lettre depuis Paris dans laquelle je récusé tous mes aveux et je refuse d'être défendu dans ces conditions. Je récusé mon avocat et j'interdis à qui que ce soit de parler en mon nom !

Je suis condamné à la réclusion à perpétuité avec 9 mois d'isolement totale.

Des dire de l'avocat général rapportés par la presse italienne à ce moment là et a la « surprise générale », dans le texte de l'article d'un journal de Milan, je les aurais TROMPÉS !!!

Voilà la fin de la procédure judiciaire en Italie de mon histoire !

Il y aura un appel en 1985 et une Cassation en 1986 qui confirmeront la même condamnation par contumace sans possibilité de me défendre malgré la nomination d'un avocat nommé d'office avec qui je n'ai eu aucun contact !

Voilà pour ce qui est de mon histoire en Italie. Maintenant j'en viens à la partie française et aux deux refus de la demande d'extradition italienne !

### **Février 1985**

Je suis arrêté à Paris et incarcéré à la Santé.

## **Juin 1985**

Je suis remis en liberté sous contrôle judiciaire.

## **Avril 1986**

La Chambre d'Accusation de la Cour d'Appel de Paris donne un avis **Défavorable** à la demande de l'Italie en reconnaissant le « caractère politique des accusations ».

Sur la partie concernant l'affaire Briano voilà la motivation du refus de la Cour de Paris :  
« ...En effet il résulte des faits tels qu'exposés par les autorités italiennes que TORNAGHI n'était pas dans le train, qu'aucun acte de participation à ces faits ne lui est imputé, qu'aucun acte de complicité par dons, promesses, menaces, abus d'autorité machination ou artifice fourniture de moyens, aide ou assistance ne peut être mis à sa charge tel que prévus par la législation française».

Voilà pour l'accusation qui me vaut une condamnation à perpétuité !!

## **Janvier 1998**

Je suis de nouveau arrêté à Bordeaux pour une nouvelle demande de l'Italie suite à l'entrée en vigueur des accord de Schengen ratifiés par l'Italie.

Nouvelle procédure devant la Chambre d'Accusation de la Cour d'Appel de Bordeaux mais rien de nouveau dans le dossier d'accusation de l'Italie. Au contraire on élimine toute description des chefs d'inculpation on ne gardant que le chef d'inculpation lui même, c'est à dire « complicité d'homicide » mais sans dire de quel type.

Je suis remis en liberté sous contrôle judiciaire après dix jours passés à Gradignan.

## **Novembre 1998**

La Chambre d'Accusation donne , pour la deuxième fois, un avis DÉFAVORABLE à l'extradition. Le motif est que ma condamnation à perpétuité par contumace ne garantie pas un nouveau procès si je suis extradé ! En droit français un condamné par contumace est rejugé dès qu'il se constitue ou est arrêté.

Voilà les ami-es la réalité de mon dossier. Je ne suis accusé de complicité de meurtre que par un seul repent, qui a entendu et déduit ! Pour ceux qui craignent un revirement à la Battisti , je veux les rassurer, ça fait quarante ans que je dis la même chose et, mis à part les délires de Formenti, j'ai eu toujours la même position, jamais démentie par qui que ce soit !

Merci pour votre attention et on continue le combat !!

Sergio TORNAGHI